

**SALLE COMMUNALE « GEORGES RENAUDOT »
REGLEMENT INTERIEUR**

=====

La location de la salle est proposée uniquement aux habitants de la commune et n'est accordée qu'aux personnes adultes.

Le locataire est informé que la salle n'est pas dotée d'un équipement aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

TARIF :

- location pour un week-end : 100€
- location pour une soirée (de 18H au lendemain 12H) : 60€

La consommation d'électricité est facturée en sus.

Une caution de 100€ sera demandée par le responsable de la salle au moment de la remise des clés. Cette caution sera rendue lors de la restitution des clés par le locataire. Elle pourra être retenue en totalité ou en partie si le ménage n'a pas été effectué correctement et/ou si des détériorations ont été constatées.

ETAT DES LIEUX :

Un état des lieux sera effectué de façon contradictoire par le responsable de la salle et le locataire lors de la remise des clés et lors de la restitution.

ELECTRICITE :

L'armoire électrique ne doit pas être ouverte et le congélateur et le réfrigérateur devront être débranchés et nettoyés avant la restitution des clés.

POUBELLES (de la cuisine et des toilettes) :

Elles doivent être vidées de leur contenu et nettoyées et le contenu sera emporté par le locataire.

TABLES ET CHAISES :

Elles doivent rester à l'intérieur de la salle et à la restitution des clés, rangées comme sur le plan joint.

JARDIN A L'ARRIERE DE LA SALLE :

Il peut être fréquenté par les utilisateurs de la salle, **de jour uniquement**, en respectant les plantations et le matériel qui peuvent s'y trouver et la tranquillité du voisinage sachant que c'est un espace également occupé par le locataire de l'appartement de la mairie.

PREAU :

L'accès au préau de l'ancienne école est formellement interdit.

COUR DEVANT LA SALLE ET ABORDS :

Le stationnement des véhicules (hormis pendant le temps de déchargement) **et les jeux sont interdits dans la cour de la mairie.**

La cour et les abords devront être nettoyés avant la restitution des clés (notamment ramassage des mégots de cigarettes, des papiers)

Compte tenu que cette salle est située en plein cœur de village et que, comme chacun sait « la Liberté des uns s'arrête où commence celle des autres », **LE BRUIT EXTERIEUR EST PROSCRIT.**

=====

Personne à contacter prioritairement pour des compléments d'information :

Madame Lucienne GUENOT , conseillère municipale chargée de la gestion de la salle, tél :03 81 56 88 06 ou 06 31 26 61 68

A défaut, le maire, tél : 03 81 56 90 53 ou 06 44 82 13 73.